



Rumilly, le 26 août 2014

➤ Décision du Maire

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics

Objet : Marché n°2013-27 relatif aux travaux de rénovation de deux chaufferies : Centre de loisirs du Bouchet et Maison de la petite enfance à Rumilly - Avenant n°1 au lot n°1 : Remplacement de trois chaudières.

Décision n° : 2014-123

Nos réf. : PB/MCW/MB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,

VU la délibération en date du 10 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,

CONSIDERANT la notification du marché n°2013-27, lot n°1 le 30 septembre 2013 à la société Cofely Axima Concept, domiciliée Zone Espace leaders, 97 rue du Nant Borée à 74540 ALBY SUR CHERAN,

DECIDE

Article 1 :

L'avenant n° 1 au marché n°2013-27, lot n°1, a pour objet de prendre en compte les plus-values et la moins-value suivantes portant sur :

- Chaudière du Centre de loisirs du Bouchet : fourniture et remplacement de la pompe de bouclage ECS Salmson NS25-20 B, pour un montant de 499,00 euros HT.
- Chaudière de la Maison de la petite enfance : Tubage du conduit de cheminée (fourniture et mise en place d'un tubage rigide simple peau DN 250 en inox, mise en place d'un carreau simple peau DN 250 en inox, raccordement des chaudières conduit simple peau DN 100 et DN 130 inox), pour un montant de 5 820,00 euros HT.
- Moins-value sur montant du marché initial : - 1 043,00 euros HT.

Montant de l'avenant : 5 276,00 euros HT (+ 12,17 %).

Le montant du marché (lot n°1) est porté à 48 601,80 euros HT.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

**Le Maire,
P. BECHET.**